

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL

**Jeudi 7 mai 2020 à 20 heures à la Salle du Conseil de la Mairie.**

Absents : Laurence Guilloux (procuration à François Prigent), Pascal Le Tallec, Frédéric Morvan

### **1 Point sur la situation.**

#### • **Réouverture de l'école.**

Rentrée des professeurs le 11 mai et des élèves le mardi 12 mai. Réunion avec les maires de Plufur et de Tremel et le président du syndicat des écoles. La directrice a confirmé l'accord des professeurs. Le personnel est ok avec reprise de la cantine. Le transport scolaire est assuré.

Pour Lanvellec : L'école rouvre avec 7 à 8 élèves.

#### • **GARDERIE DE LANVELLEC**

• **La garderie sera assurée le matin et le soir aux horaires habituels.**

• **L'accueil des enfants, par le personnel enseignant et de la garderie, se fera à compter du mardi 12 mai pour la grande section de maternelle et le jeudi 14 mai pour la moyenne et petite section** comme stipulé par les directives gouvernementales.

Pour le primaire certaines classes seront divisées en 2. Ce qui implique que les élèves n'auront que 2 jours de cours par semaine.

• **L'inscription des enfants, de maternelle et du primaire, en garderie est obligatoire** afin que nous puissions organiser l'accueil des enfants dans de bonnes conditions. Les inscriptions trop tardives ne pourront pas être prises en compte. Compte tenu du nombre d'inscriptions (12 à ce jour) la garderie devrait se faire à la salle Steredenn.

• **La garderie est strictement réservée aux enfants dont les 2 parents travaillent aux horaires d'accueil en garderie.**

• **La garderie ne fournit pas de goûter aux enfants jusqu'à nouvel ordre.** Chaque parent doit prévoir un goûter pour son enfant (Petite bouteille d'eau et petit en-cas).

• **L'accès à l'intérieur de l'école et de la garderie est strictement interdit aux parents.**

• **La distanciation à l'extérieur, que ce soit à l'arrivée ou au départ des enfants, doit être respectée.**

• **La cantine est assurée le midi en respect avec les mesures d'hygiène et de sécurité.**

#### • **REOUVERTURE DE LA MAIRIE & DE L'AGENCE POSTALE**

• **Réouverture de la Mairie et de la Poste au public.** Françoise LB a ouvert au public dès le 20 avril. Officiellement ouverture de la Mairie et de l'agence postale depuis le lundi 27 avril avec annonce dans les journaux.

Durant le confinement le personnel communal a été présent sauf Solenn qui était en ASA (Autorisation spéciale d'absence) pour la garde de ses enfants.

• **Service déchets :** Reprise de la collecte sélective le 4 mai. Ouverture des déchèteries aux usagers à partir du 11 mai.

- **Révision des budgets. Ils seront votés par le nouveau conseil municipal issu des dernières élections.**

D'après mes dernières infos, l'installation des nouveaux conseils pourraient se faire fin mai ou début juin. On parle entre 5 au 7 juin. La décision devrait être actée le 23 mai. A confirmer.

- **Le Foyer Logement** a bien passé cette période. Pas de cas de covid, on croise les doigts... pourvu que cela dure. Le personnel, sous la houlette de Françoise Roche, a plus que largement assuré en faisant respecter les protocoles d'hygiène aux résidents (ce qui n'est pas toujours chose aisée...). Nous pouvons les remercier pour leur engagement à nos côtés.

- **Nous n'avons pas eu de signalement de personnes en difficulté ou isolées.** Quelques personnes âgées ont été appelées ou visitées. La solidarité entre famille, voisins et quartiers a très bien fonctionné.

- **La cérémonie du 8 mai** aura bien lieu 11 heures. Elle se déroulera dans la stricte intimité sans public. Dépôt de gerbe par le maire accompagné des adjoints. Pas de porte drapeau.

- **Prévision travaux en mutualisation avec Plestin.**

Appel de Christian Jeffroy, le Maire, pour proposition de service. Vu avec Bernard et Yves : Convention pour 170 heures sur l'année 2020 que nous allons voter.

Dates pour élagages avec Plestin : A partir de septembre.

Chantiers avec Plestin : Kerloas, Kerdouric...

Points à temps. Dates : du 8 au 19 juin et du 5 au 16 octobre.

- **Préparation pour fleurissement.** Préparation des bacs en cours. Les jardinières sont chez Rousseau Plestin.

2 **Achat monobrosse/lustreuse.** Essai réalisé en présence d'Annie et de Solenn.

Prix : 2 842,41 € HT / 3 410,89 € TTC. mais pas acté. Déjà discuté en conseil. Approuvé

Délibération

Vote : unanimité

3 **Attribution d'une prime aux employés présents durant toute la période de confinement.**

Mairie : Base 1000 € pour les temps complets : Françoise Le Belleguic et Michel Coadalen

700 € pour Françoise Jégou en temps partiel.

Délibération

Vote : unanimité

4 **Loyers du 3 T d'avril et mai 2020.**

*Mairie de Lanvellec - 3, rue du château 22420 Lanvellec Tél. 02 96 35 18 82*

*Mail : mairie-lanvellec@orange.fr*

Conformément à la demande du gouvernement de supprimer les loyers des commerçants durant la période de confinement et de fermeture des établissements j'ai pris la décision de supprimer le loyer d'avril pour le restaurant Le 3 T. Lors de la réunion avec les adjoints nous avons émis le souhait de supprimer également le mois de mai.

Qu'en pensez-vous ? Suppression des loyers d'avril et mai

Avis du conseil : Ok à l'unanimité

## **5 Devis travaux sur monuments aux morts.**

Travaux de lavage et de redorure des inscriptions sur le monument aux morts

Montant H.T. 1 275,42 € / TTC 1 530,50 €

Imputé en fonctionnement. Pour avis du conseil : Ok à l'unanimité

## **6 Convention pour travaux en mutualisation avec les services techniques de Plestin les Grèves.**

Autoriser le maire à signer la convention.

**Délibération**

Vote : Unanimité

## **7 Questions diverses**

**S D E** : Rénovation foyer lumineux rue du Cosquer Bihan.

Montant des travaux : 1 036,80 € dont 604,80 € en reste à charge pour la commune.

**Délibération**

Vote : Unanimité

### **DISTRIBUTEUR DE PAINS :**

Notre machine étant HS, il serait intéressant de la renouveler.

La boulangerie de Plouaret ne serait plus intéressée. Contact avec d'autres boulangeries.

Proposition d'une location en partenariat avec une boulangerie du secteur.

Quel pourcentage de la location la commune pourrait elle investir pour ce projet ?

100 € /mois ? soit 1200 € H.T. annuel 1 440 € TTC.

Coût de la location : 350 € H.T. / Mensuel.

Favorable à l'unanimité.

Prise de contact. Le nouveau conseil prendra cette décision.

**La statue de Saint Carré** est partie pour la restauration.

**Demande de 2 panneaux « traversée de bovins »** Exploitation d'Alexandre Michel à Saint Carré. Approuvé. A commander.